

Figure 15 : Registre parcellaire graphique 2012 – Source Géoportail

Les premières exploitations agricoles se situent en limite du projet, en partie Nord et Ouest du site ; il s'agit de zones agricoles hétérogènes.

D'après l'Institut national de l'origine et la qualité (INAO), il apparaît que la commune de La Tessoualle et de Mauléon sont intégrées à 4 AOP (Appellation d'Origine Protégée) :

- L'AOP « Beurre Charente-Poitou »,
- L'AOP « Beurre des Charente »,
- L'AOP « Beurre des Deux-Sèvres »,
- L'AOP « Maine-Anjou ».

12 aires IGP (Indication Géographique Protégée) sont également mentionnées sur les deux communes :

- Agneau du Poitou-Charentes,
- Brioche vendéenne,
- Bœuf du Maine,
- Gâche vendéenne,
- Jambon de Vendée,
- Oie d'Anjou,
- Porc de Vendée,
- Val de Loire,
- Volailles de Challans,
- Volailles de Cholet,
- Volailles de Vendée,
- Volailles d'Ancenis.

4.3.1.3 Activités industrielles, artisanales et commerciales

Le site du futur centre de tri se trouve à proximité de parcelles agricoles et se situe dans une zone à vocation d'activité économique à proximité de l'échangeur de la RN 249 et le long de la route départementale 171. Il est éloigné des centres urbains. Les activités qui entourent le site concernent essentiellement des activités agricoles de culture, de prairie. Une entreprise de travaux publics est située à proximité immédiate au sud des parcelles du projet.

Le tableau suivant recense les activités industrielles, artisanales et commerciales dans les communes comprises dans le rayon des 3 km autour du site du futur centre de tri :

Commune	Nombre d'établissement dans l'industrie	Nombre d'établissements dans la construction	Nombre d'établissements de commerce, transports et services marchands aux entreprises et particuliers et autres activités de services
La Tessoualle	22	30	133
Mauléon	74	65	307
Cholet	304	437	3 659

Commune	Nombre d'établissement dans l'industrie	Nombre d'établissements dans la construction	Nombre d'établissements de commerce, transports et services marchands aux entreprises et particuliers et autres activités de services
Saint-Laurent-sur-Sèvre	25	26	149
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	6	8	31

Tableau 8 : Nombre d'établissements par secteur d'activité dans la zone d'étude au 31 décembre 2019 (Source : INSEE 2016)

4.3.1.4 Activités touristiques et de loisirs

L'offre d'hébergement touristique sur la commune de la Tessoualle et Mauléon est relativement faible avec 2 campings sur la commune de la Tessoualle et 1 hôtel sur la commune de Mauléon.

Il est difficile de quantifier l'importance du tourisme sur la commune de La Tessoualle. En effet, il n'existe pas de monuments historiques, ni de musée ou de site naturel, ni attraction touristique de grande importance sur le territoire de cette commune.

Sur la commune de Mauléon, ancienne cité fortifiée, il existe un site monument historique avec les vestiges de l'ancien Château-Gaillard. L'Eglise Saint-Jouin et le Musée l'Abbaye Mauléon sont également des lieux touristiques.

Equipements sportifs

Commune de La Tessoualle

La commune de La Tessoualle dispose de quelques équipements sportifs avec :

- Une salle de tennis de table,
- Un gymnase,
- Des terrains de sport (salle multisports, basket, foot, judo, salle de danse, pétanque...),
- Un plateau EPS / multisport.

Commune de Mauléon

La commune de Mauléon dispose de quelques équipements sportifs avec :

- Des équipements pour la pratique du vélo ;
- Le complexe sportif de Loublande (salle omnisport).

Loisirs pédestres à La Tessoualle et Mauléon

D'après le site internet de la mairie de La Tessoualle, deux boucles de randonnées sont proposées, à savoir :

- Le tour du Lac du Verdon
- Les Deux provinces

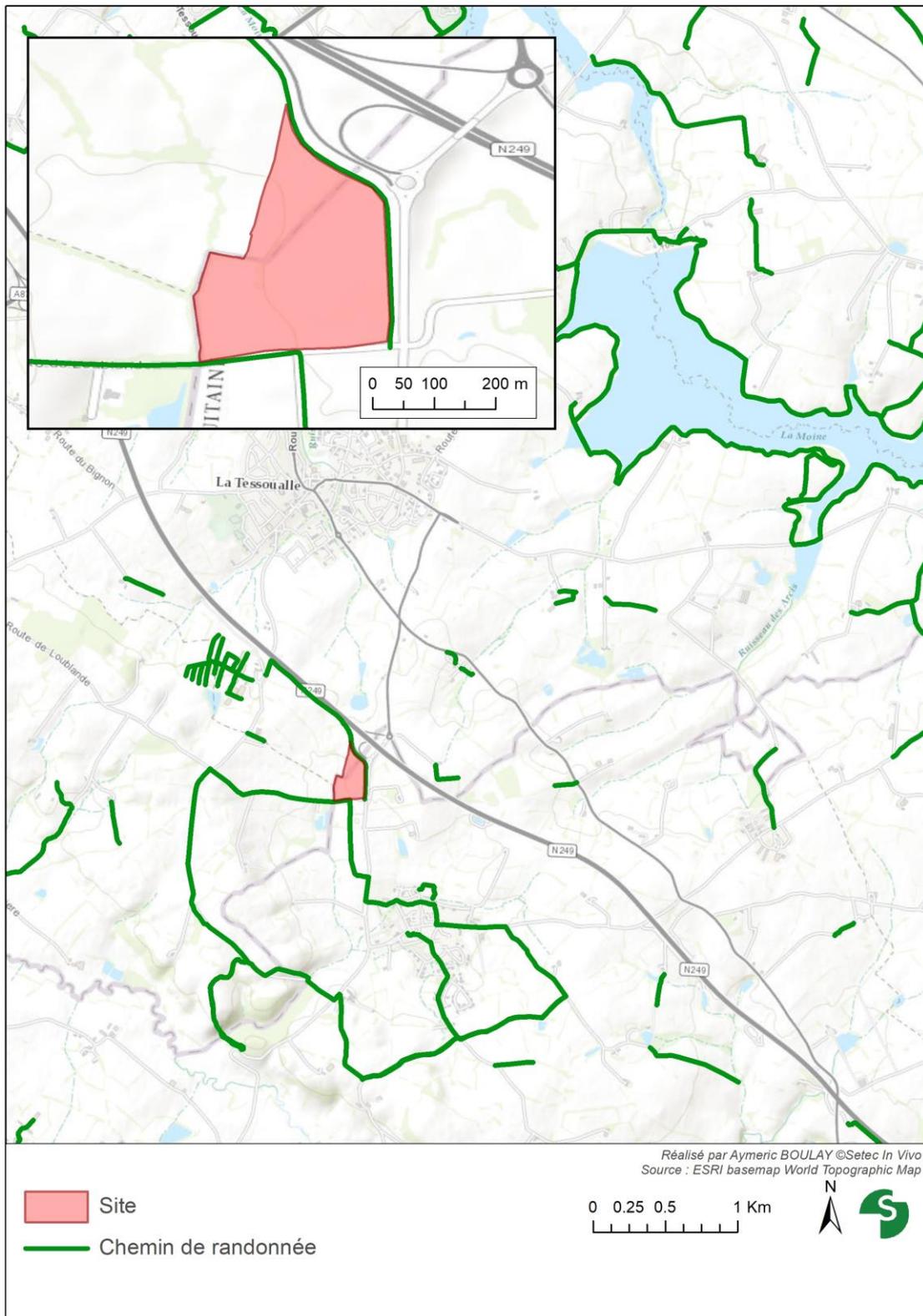


Figure 16 : Emplacement du site par rapport aux chemins de randonnée (source : setec)

Ces randonnées ne sont pas situées à proximité du futur centre de tri.

Selon l'office de tourisme des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire il n'existe pas de GR ou sentiers de randonnées à proximité des parcelles du site.

En revanche, une association locale propose sur la commune de Loublande associée à Mauléon une promenade pédestre qui passe au sud des parcelles du site (tracé vert sur la carte ci-avant).

Loisirs aquatiques

Selon la fédération de la pêche du département du Maine-et-Loire, la commune de La Tessoualle comprend un plan d'eau pour la pêche, il s'agit du Lac du Verdon (domaine public) situé à environ 3 km au Nord-Est du site.

Selon la fédération de la pêche du département des Deux-Sèvres il n'existe pas de plan d'eau, rivière ou ruisseau pour l'activité de la pêche.

4.3.1.5 Etablissements recevant du public

Concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), 187 sont identifiés dans un rayon de 3 km par rapport aux limites de site.

Les ERP sont détaillés dans le tableau ci-après :

Communes	Ecole	Etablissement médical	Etablissement ou équipement sportif	Autres ERP (Crèches, commerces, services, ...)
	Zone 3 km	Zone 3 km	Zone 3 km	Zone 3 km
La Tessoualle	8	29	16	87
Mauléon	3	12	8	21
Cholet	-	-	-	3
Saint-Laurent-sur-Sèvre	-	-	-	-
Saint-Pierre-des-Echaubrognes	-	-	-	-

Tableau 9 : Recensement des ERP dans les communes de la zone d'étude

La figure suivante présente la localisation des ERP dans les communes du périmètre d'étude (3 km).

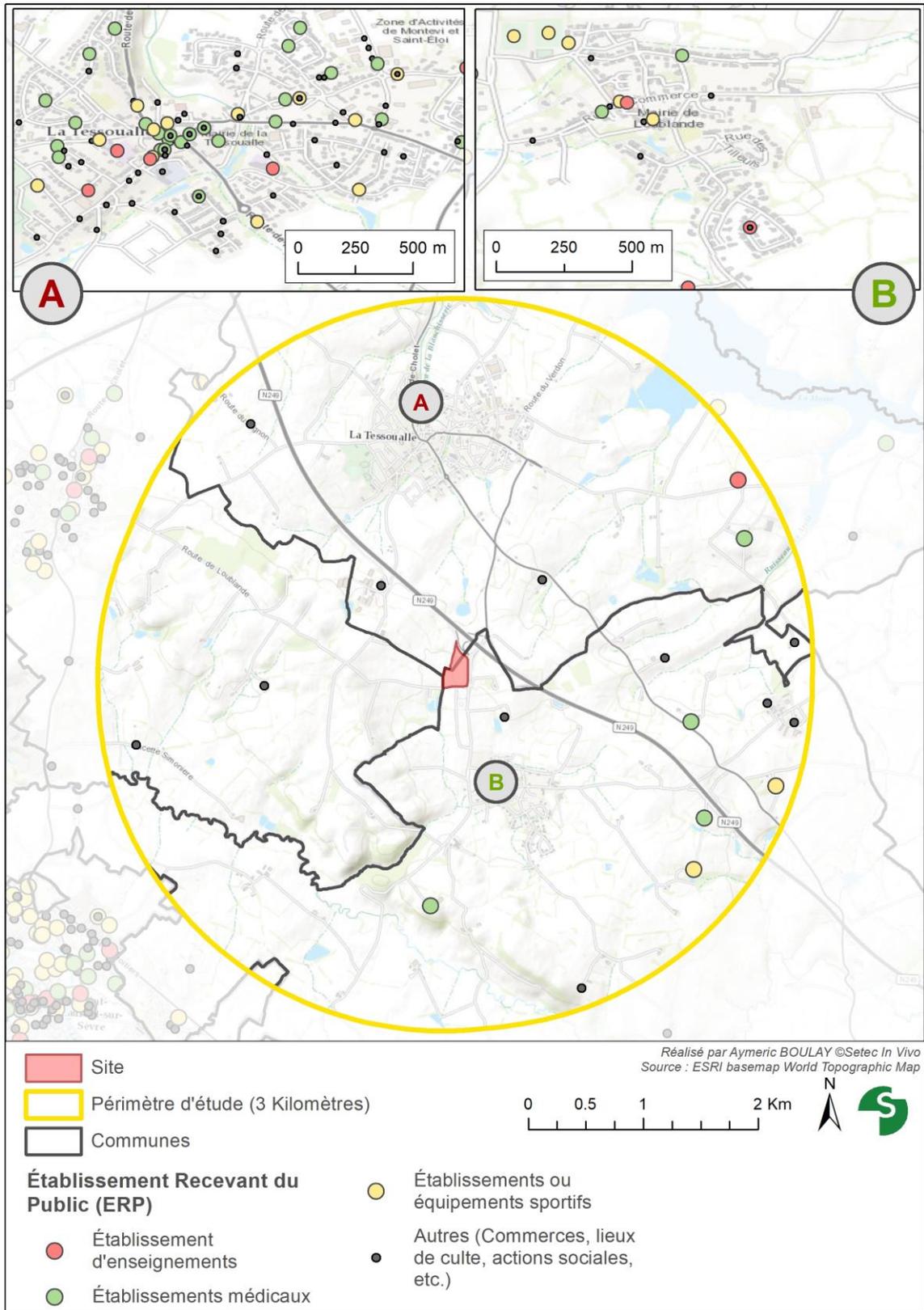


Figure 17 : Localisation des ERP dans un rayon de 3 km de la zone d'étude

4.3.2 Impacts

4.3.2.1 Influence à l'échelle locale

La création d'un centre de tri des déchets recyclables n'induirait pas d'impact significatif sur les activités humaines à l'échelle départementale.

Le projet n'induirait pas d'impact négatif sur les activités industrielles, artisanales, commerciales et touristiques locales. En effet, le site est isolé et en retrait des zones d'attrait touristique. L'impact visuel du centre de tri a été pensé dès le démarrage de la conception. L'impact des covisibilités et les mesures d'insertion paysagère du site sont traités dans un paragraphe spécifique de l'étude d'impact (voir paragraphe 5.2).

Le projet de centre de tri se développera en cohabitation avec les différents secteurs économiques et notamment le secteur agricole.

Le projet répond par ailleurs à la nécessité identifiée par les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets des régions Loire-Atlantique et Nouvelle-Aquitaine de s'orienter vers des unités de plus grande capacité, capables de générer des économies d'échelles et d'atteindre un haut niveau de qualité des matériaux triés en vue de leur recyclage.

4.3.2.2 Enjeux en termes d'emplois locaux

Le centre de tri mobilisera en moyenne 34 personnes en simultané, soit une soixantaine d'emplois au global comme l'indique l'organigramme en page suivante :

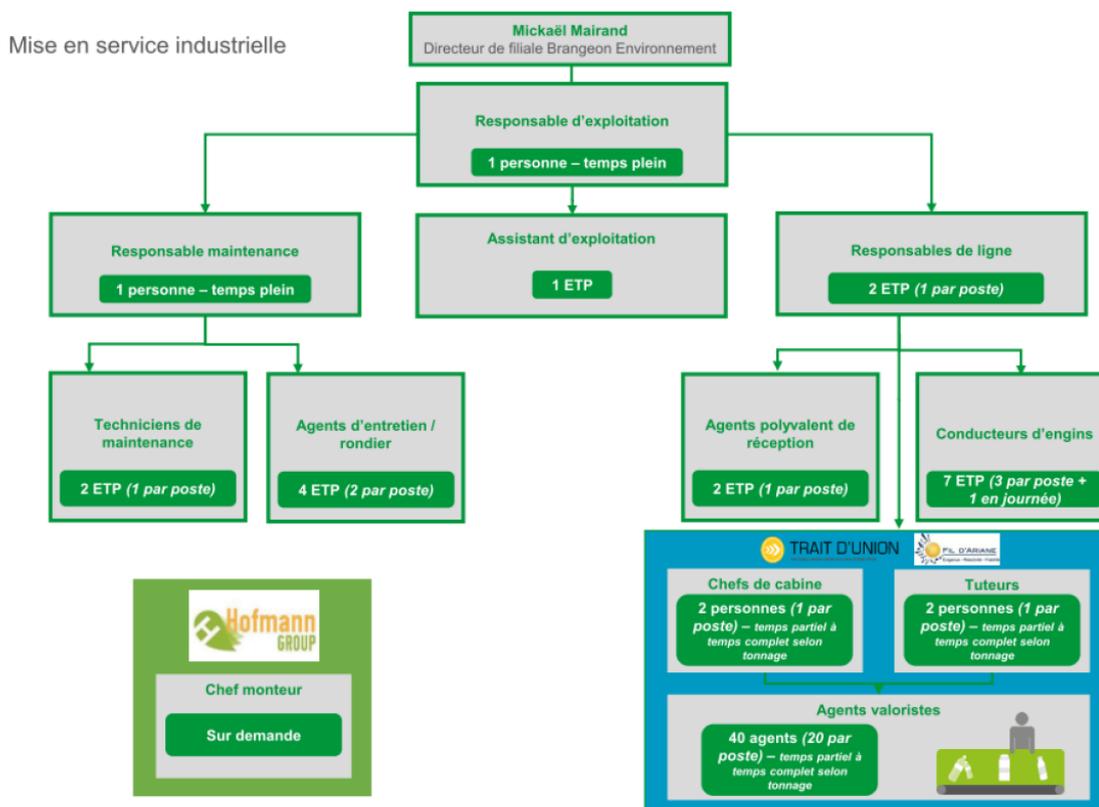


Figure 18 : Organigramme des emplois prévus sur le site (source : SPL UniTri)

Des sociétés locales seront sollicitées pour réaliser les travaux et contrôles nécessaires à la construction et au fonctionnement des activités. Ces activités de sous-traitance génèrent des emplois induits pour les entreprises locales en priorité.

La création et l'exploitation du centre de tri des déchets recyclables influent de façon positive sur l'emploi local.

4.3.2.3 Impacts potentiels sur les usages agricoles locaux

Un bail précaire régit l'occupation agricole sur la majeure partie du site correspondant à la partie située sur la commune de Loublande et qui est propriété de l'Agglo2B. La surface d'emprise est limitée sur la Tessoualle et concerne un exploitant en activité.

Il s'agit de l'EARL de la Petite Vallée, au lieu-dit la Petite Ouvardière à la Tessoualle, située au nord de la RN 249. Le chef d'exploitation est né en 1978, il s'agit donc d'un jeune agriculteur.

Sur son exploitation qui totalise 125 ha, ses principales productions sont l'élevage bovin/lait et l'élevage porcin. La superficie concernée par le projet est de 1.67 ha, soit 1,34% de la SAU de l'exploitation. Le projet n'est donc pas de nature à mettre en péril la pérennité de l'exploitant.

Le projet engendrera une diminution mineure de la SAU d'exploitation de l'exploitant en place. Cette parcelle étant ouverte à l'urbanisation sous réserve de modification du règlement du PLU de la Tessoualle⁷. Le projet ne portera pas atteinte aux exploitations bénéficiant d'une AOP-AOC ou d'une IGP.

Par ailleurs, la surveillance environnementale du site permet un contrôle permanent de l'impact des activités.

4.3.3 Mesures

4.3.3.1 Maintien de l'accessibilité des terrains voisins

Mesure d'évitement

L'accessibilité des parcelles agricoles voisines au futur centre de tri n'est pas remise en question. Un accès est toujours possible par le nord.

4.3.3.2 Création d'emploi

Le site mobilisera 60 personnes sur le centre de tri avec en moyenne 34 personnes en simultané soit :

- Le responsable d'exploitation
- Le responsable maintenance
- L'assistant d'exploitation
- Les 2 responsables de ligne (1 par poste)
- Les 2 techniciens de maintenance (1 par poste)
- Les 4 agents d'entretien/rondiers (2 par poste)
- Les 2 agents polyvalents de réception (1 par poste)
- Les 7 conducteurs d'engins (3 par poste + 1 en journée)
- Les 2 chefs de cabine (1 par poste)

⁷ Une démarche de mise en compatibilité du PLU de La Tessoualle et du PLUi du Bocage Bressuirais est menée en parallèle du présent dossier.

- Les 2 tuteurs (1 par poste)
- Les 40 agents valoristes (20 par poste)

La création du centre de tri ne va pas supprimer d'emploi existant, ou moins qu'il n'en crée, de par la reconversion des anciens centres de tri.

4.3.3.3 Prise en compte des nuisances potentielles

La maîtrise des nuisances potentielles est assurée par l'exploitant grâce à différentes **mesures ERC (d'Évitement, de Réduction et de Compensation)** concernant le trafic, les envols et poussières, le bruit, etc. L'exploitation du centre de tri sera en accord avec la législation et les prescriptions techniques de son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Toutes les mesures sont prises pour traiter les nuisances potentielles et ne pas impacter le développement économique local. Ces dispositions, présentées dans les chapitres suivants, perdureront dans le cadre du projet.

Ainsi, l'exploitation du futur centre de tri n'aura pas d'influence négative sur les activités à proximité du centre de tri, dès ses limites directes.

4.3.3.4 Mesures concernant l'usage des sols

Comme évoqué dans la partie milieu naturel (Chapitre 5.1.3), le projet fait en parallèle l'objet d'une démarche de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Dans ce cadre, certaines mesures ERC proposées seront également protégées par le biais de ces documents d'urbanisme. Ces mesures apparaissent en **encart orange** au sein des mesures exposées dans la présente étude d'impact.

Dans le règlement écrit et graphique :

Mesure d'évitement : Les documents d'urbanisme en vigueur identifient le site de projet au sein d'un zonage dédié à l'ouverture à l'urbanisation, dimensionné à hauteur des besoins identifiés et en continuité immédiate de la zone d'activité existante.

PLU Tessoualle : Le projet aura pour impact le reclassement de 1.67 ha de zone 2AUy inscrite au PLU en vigueur en secteur 1AUet afin de permettre la réalisation du projet. Le PLU identifie ces secteurs comme déjà à urbaniser, la procédure n'entraîne pas de consommation d'espaces agricoles et naturels supplémentaires.

PLUi Agglo2B : 2,98 ha de zone 1AUet sont actuellement en vigueur au PLUi, la procédure n'entraîne pas de modification du zonage et donc de consommation d'espaces agricoles et naturels supplémentaires.

Le projet n'entraîne pas de modification du zonage N, ce dernier est conservé sur les zones humides évitées adjacentes.

4.4 RISQUE TECHNOLOGIQUE

4.4.1 Risque industriel

Selon l'inventaire réalisé à partir de la base des Installations classées, les communes de La Tessoualle et de Mauléon ne sont pas concernées par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).



Figure 19 : Installations ICPE autour du site (source : géorisques)

Il n'y a aucun établissement classé SEVESO sur les communes de La Tessoualle et de Mauléon et dans un rayon de 3 km.

Les autres activités industrielles ICPE identifiées sont essentiellement agricoles, soit :

- EARL Les cœurs vaillants – Elevage de volaille – Autorisation (en fonctionnement),
- EARL Les cœurs vaillants – Elevage bovins – Enregistrement (en fonctionnement),
- GAEC Boissinot – Elevage de volaille – Enregistrement (en fonctionnement),
- COMEC – Travaux de menuiserie bois et PVC – Autorisation (en fonctionnement),
- EARL du Manoir – Elevage bovins – Enregistrement (en fonctionnement),
- GAEC des Puits – Elevage de porcs – Enregistrement (en fonctionnement).

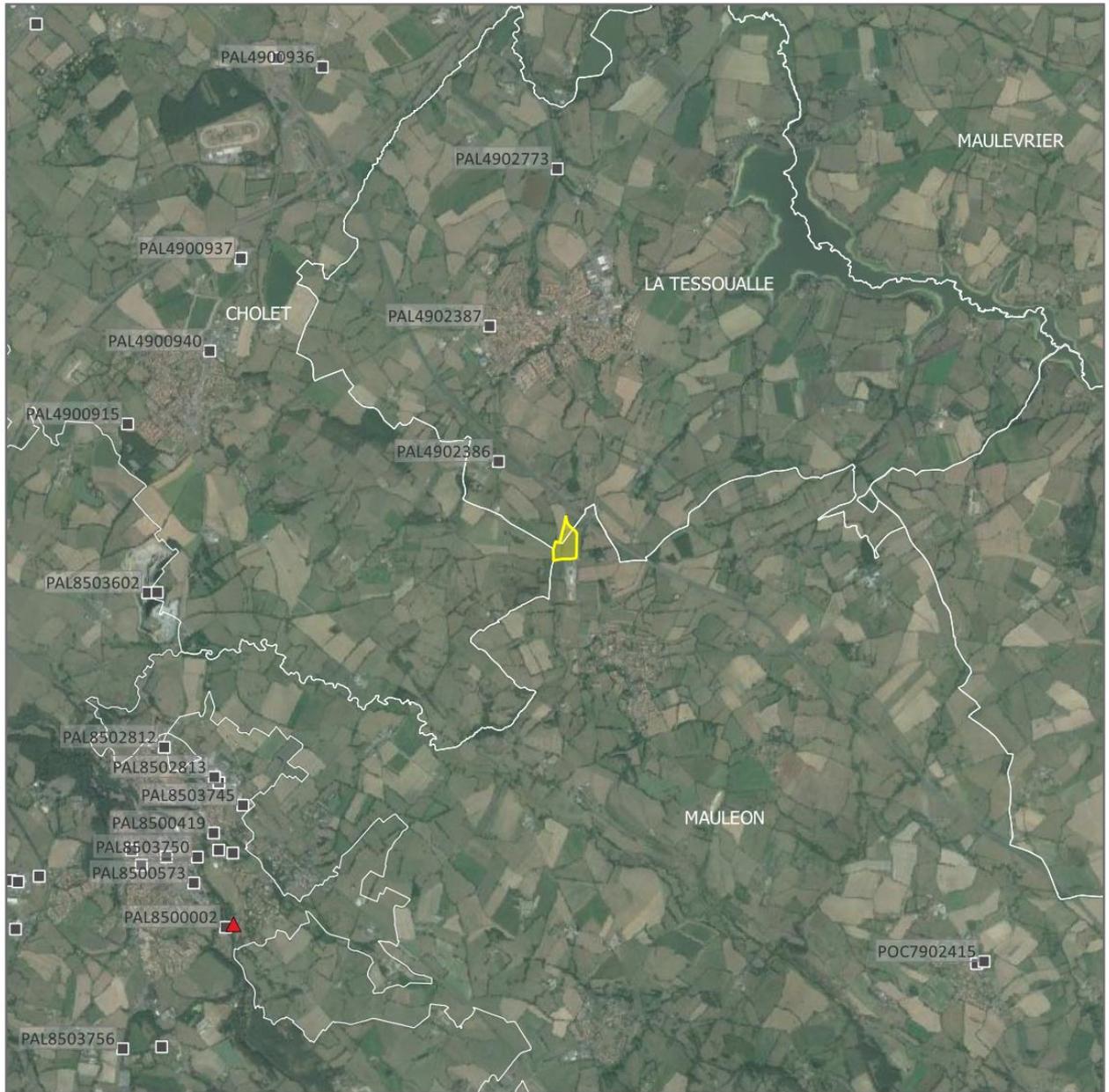
4.4.2 Sites et sols pollués (BASOL et BASIAS)

D'après la base de données BASOL, aucun ancien site pollué n'est répertorié dans les deux communes.

Les installations industrielles et activité de service à proximité du site identifiées sur la base de données BASIAS sont les suivantes :

Tableau 10 : Installations industrielles et activités de service à proximité du futur centre de tri (source : BASOL et BASIAS)

N°BASIAS	Nom	Type d'activité	En cours / terminée	Distance par rapport aux parcelles du site
PAL4902386	BREMOND FRERES / DLI	Dépôt de liquides inflammables	Activité terminée	<1km
PAL4902387	GRENOUILLEAU CAMILLE/ GARAGE/DLI	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Activité terminée	1,8 km



- Site
- Communes
- Sites BASIAS
- Sites BASOL

0 0.5 1 1.5 2 km

Source : image satellite google



Figure 20 : Localisation anciens sites industriels et activités de services (source : BASOL / BASIAS)

4.4.3 Transport de matières dangereuses

Commune de Mauléon :

Le DDRM des Deux-Sèvres identifie comme risque sur la commune de Mauléon le transport de Gaz par canalisation. Celle-ci est située à plus de 5 km à l'Est des parcelles du site. Le DDRM identifie également la RN 249 comme axe routier concerné par le transport de matières dangereuses.

Commune de La Tessoualle :

Le DDRM du Maine et Loire identifie RN 249 comme un axe routier avec transport de matières dangereuses. N249.

La RN 249 est située à environ 130 m au Nord des parcelles du projet.

Compte tenu l'éloignement des parcelles du projet à la canalisation de gaz et à la RN 249 le risque lié au transport de matières dangereuses n'est pas retenu.

4.4.4 Impacts

La création d'un centre de tri des déchets recyclables est susceptible de générer de nouveaux risques, tels qu'un incendie ou la pollution des milieux par rejet de polluants en cas d'accident sur le site. Néanmoins, la SPL a d'ores et déjà identifié les risques à l'échelle du site dans le cadre de l'étude de dangers (dossier n°4 du DDAE) et a dans ce cadre listé les moyens de prévention et protocoles à mettre en œuvre pour empêcher qu'un accident ne se produise sur le site.

L'accidentologie relative à l'exploitation des centres de tri et les différents scénarios d'accident à l'échelle du futur centre de tri sont abordés en détail au sein du dossier n°4 du DDAE – Etude de dangers.

Après analyse et développement des différents scénarios, l'étude conclut que si les moyens de prévention et protocoles d'intervention tels que décrits dans l'EDD sont respectés, les risques sont maîtrisés à l'échelle du site.

4.4.5 Mesures

Les installations respecteront les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation, notamment en termes de gestion des risques (**mesures d'évitement et de réduction**). Cette gestion est plus particulièrement développée dans l'étude de dangers (Dossier n°4 du présent DDAE).

4.5 CIRCULATION ET TRAFIC

4.5.1 Les infrastructures

Les axes routiers

A proximité du site, on retrouve les principaux axes suivants :

- La RN 249 dont l'échangeur avec la RD 171 se situe à la limite nord du site et qui relie Cholet à Bressuire ;
- La RD 752 qui passe à environ 3,5 km à l'Ouest du site et qui relie les villes de Cholet à Saint-Laurent-sur-Sèvre ;

- La RD 149 qui passe à environ 4 km au sud du site et qui relie les villes de Mortagne-sur-Sèvre à Mauléon ;
- L'autoroute A 87 qui passe à environ 5km à l'Ouest du site.

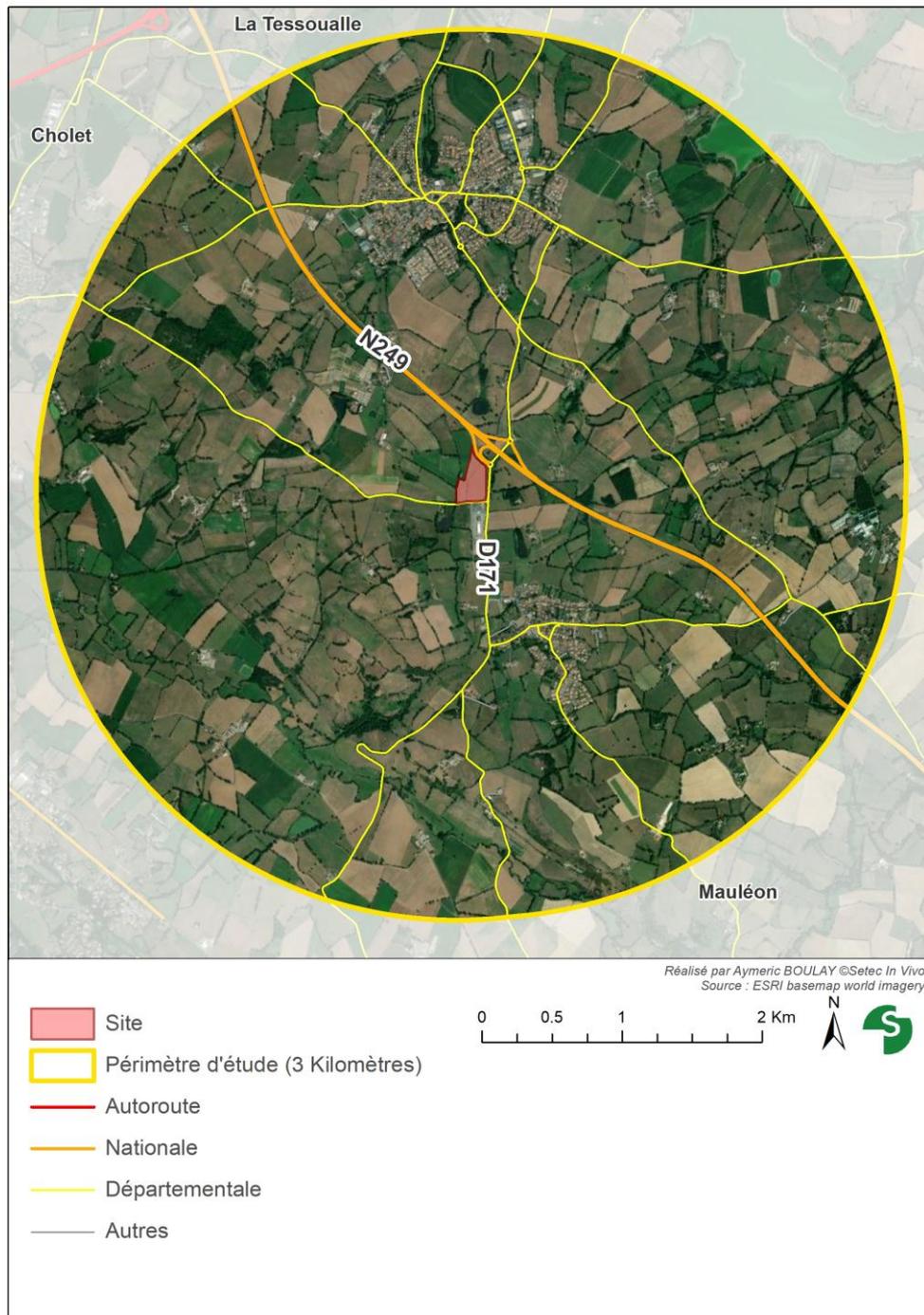


Figure 21 : Localisation du site par rapport aux axes routiers (source : setec)

Réseau ferroviaire

Le chemin de fer le plus proche se trouve à environ 5,8 km à l'Ouest des parcelles du projet. Il s'agit de la ligne ferroviaire Cholet – Les Herbiers.

Réseau navigable

La voie navigable la plus proche du futur centre de tri se trouve à environ 4 km au Sud des parcelles du projet. Il s'agit de la Sèvre Nantaise.

Réseau aérien

L'aérodrome le plus proche est celui de Cholet (Cholet le Pontreau) situé à environ 10 km au Nord des parcelles du projet.

4.5.2 Le trafic

La RN 249 est classée voie à grande circulation. Elle fait l'objet de relevés du trafic. En 2019, la Direction centre Ouest a relevé un trafic moyen journalier de 14 493 véhicules sur l'axe Cholet-Bressuire.

Les déchets qui seront pris en charge sur le futur centre de tri arriveront principalement des axes Nord et Sud du territoire. La RN 249 dans le sens Cholet-Bressuire sera donc l'axe le plus sollicité. La circulation de 40 camions supplémentaires par jour sur cet axe augmentera très légèrement le trafic.

En effet, d'après les données de comptage de la direction centre ouest, le trafic moyen journalier est estimé à 2 870 véhicules de types poids lourds en 2019 dont une partie des poids lourds circulant sur cet axe sont des Bennes Ordures Ménagères (BOM) et/ou des Fonds Mouvants Articulés (FMA) qui rejoignent le centre de tri actuel de Cholet.